

225C2176
FR0011981968-FS1111

22 décembre 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

WORLDLINE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 décembre 2025, Goldman Sachs International¹ (Plumtree Court, 25 Shoe Lane, Londres, EC4A 4AU, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 17 décembre 2025, le seuil de 10% du capital de la société WORLDLINE, et détenir individuellement 27 653 488 actions WORLDLINE représentant autant de droits de vote, soit 9,74% du capital et 8,41% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions WORLDLINE hors marché et d'une diminution du nombre d'actions WORLDLINE détenues par assimilation.

À cette occasion, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) n'a franchi aucun seuil et détient, au 17 décembre 2025, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, 28 418 865 actions WORLDLINE représentant autant de droits de vote, soit 10,01% du capital et 8,65% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs International	27 653 488	9,74	27 653 488	8,41
Goldman Sachs Asset Management International	1 625	ns	1 625	ns
Goldman Sachs & Co. LLC	586 532	0,21	586 532	0,18
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	73 178	0,03	73 178	0,02
Goldman Sachs Bank Europe SE	104 043	0,04	104 043	0,03
Total Goldman Sachs Group, Inc.	28 418 865	10,01	28 418 865	8,65

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 10 249 783 actions WORLDLINE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions WORLDLINE et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 18 076 913 actions WORLDLINE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

¹ Contrôlée par Goldman Sachs Group, Inc.

² Sur la base d'un capital composé de 283 964 175 actions représentant 328 695 097 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- 368 385 actions WORLDLINE résultant de la détention de 20 contrats « *call option* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 12 mars 2026 et le 10 avril 2026 ;
 - 67 327 actions WORLDLINE résultant de la détention de 20 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 19 décembre 2025 et le 31 décembre 2030, à des prix compris entre 0,49 € et 4,00 € ;
 - 6 702 877 actions WORLDLINE résultant de la détention de 20 contrats « *put option* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 12 mars 2026 et le 10 avril 2026 ; et
 - 10 938 324 actions WORLDLINE résultant de la détention de 31 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 19 décembre 2025 et le 17 décembre 2035.
-